20	20/09/2002	446.689.057	17	EUR	

NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.		
					02577.0034	A 1.

C O M P T E S A N N U E L S E N E U R O S

DENOMINATION : IM-MEDIA

Forme juridique : Société anonyme
Adresse : Rue du Séminaire N° : 22 Bte :
Code postal : 5000 Commune : Namur
Registre : RC Greffe de : NAMUR N° : 190064662

Numéro de TVA ou numéro national ! 446.689.057 !

DATE ! 18/05/1992 ! du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du	20/06/2002		
et relatifs à l'exercice couvrant la période du	01/01/2001	au	31/12/2001
Exercice précédent du	01/01/2000	au	31/12/2000

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

- HELLER Anne-Marie
  Administrateur délégué
  Rue du Grand Pré 19
  4130 Esneux BELGIQUE

- PONSARD Luc
  Président du conseil d'administration
  Rue du Grupont 37
  6927 Tellin BELGIQUE

- I.M.G. SA
  Num. nat. : Administrateur
  Parc Artisanal (Complexe Arrobas) 11 Bte : 13
  4671 BLEGNY (Barchon) BELGIQUE
  représentée par :
  - HENRY J.
    Administrateur soc.

- RUWET Laszlo
  Administrateur
  Rue Messitert 224B
  4880 Aubel BELGIQUE
  Date de début de mandat : 20/09/1999

- TEFNIN Michel
  Réviseur Entreprises COMMISSAIRE-REVISEUR
  BELGIQUE

Nombre total de pages déposées : 17
Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet : 7, 13

Les présents comptes annuels ont été déposés par voie informatique conformément à l'article 177 de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés et satisfont dès lors aux contrôles prévus.

N° NAT.	446.689.057	02577.0035	A 1bis.

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 78 et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.

- Une mission de vérification ou de redressement des comptes annuels a-t-elle été confiée à un expert-comptable externe ou à un reviseur d'entreprises ? . . . . . NON

  Si OUI, doivent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission
  (A. Tenue des comptes de l'entreprise (*); B. Etablissement des comptes annuels (*); C. Vérification de ces comptes;
  D. Correction de ces comptes).

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

(*) Mention facultative.

1. BILAN APRES REPARTITION

A C T I F	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	18.241	19.173
I. Frais d'établissement	20		
II. Immobilisations incorporelles (annexe I, A)	21		
III. Immobilisations corporelles (ann. I, B)	22/27	17.752	18.684
A. Terrains et constructions	22		
B. Installations, machines et outillage	23	15.390	17.355
C. Mobilier et matériel roulant	24	2.362	1.329
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. Immobilisations financières (ann. I, C et II)	28	489	489
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	272.858	271.920
V. Créances à plus d'un an	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3	45.498	90.480
A. Stocks	30/36	45.498	90.480
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	194.534	143.478
A. Créances commerciales	40	173.657	127.979
B. Autres créances	41	20.877	15.499
VIII. Placements de trésorerie (ann. II)	50/53		
IX. Valeurs disponibles	54/58	32.826	36.103
X. Comptes de régularisation	490/1		1.859
T O T A L D E L' A C T I F	20/58	291.099	291.093

P A S S I F	Codes	Exercice	Exercice précédent
CAPITAUX PROPRES	10/15	100.720	83.213
I. Capital (ann. III)	10	124.071	124.071
A. Capital souscrit	100	124.071	124.071
B. Capital non appelé (-)	101	( )	( )
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13	1.906	1.030
A. Réserve légale	130	1.906	1.030
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133		
V. Bénéfice reporté	140		
Perte reportée (-)	141	(25.257)	(41.888)
VI. Subsides en capital	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16		
VII. A. Provisions pour risques et charges (ann. IV)	160/5		
B. Impôts différés	168		
DETTES	17/49	190.379	207.880
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. V)	17	37.085	
A. Dettes financières	170/4	37.085	
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	172/3		
2. Autres emprunts	174/0	37.085	
B. Dettes commerciales	175		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	42/48	153.294	207.880
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	12.494	93.345
B. Dettes financières	43		
1. Etablissements de crédit	430/8		
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	104.957	73.593
1. Fournisseurs	440/4	104.957	73.593
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	35.843	40.942
1. Impôts	450/3	12.296	15.416
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	23.547	25.526
F. Autres dettes	47/48		
X. Comptes de régularisation	492/3		
T O T A L D U P A S S I F	10/49	291.099	291.093

	Codes	Exercice	Exercice précédent
2. COMPTE DE RESULTATS			
I. Produits et charges d'exploitation			
Mentions facultatives :			
Chiffre d'affaires	70		
Approvisionnements, marchandises; services et biens divers	60/61		
A.B. Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61	279.090	253.465
Marge brute d'exploitation (solde négatif) (-)	61/70	( )	( )
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI, 2) (-)	62	(220.937)	(213.763)
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles (-)	630	(11.197)	(12.968)
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations -, reprises +)	631/4		
F. Provisions pour risques et charges (dotations -, utilisations et reprises +)	635/7		
G. Autres charges d'exploitation (-)	640/8	(2.809)	(2.182)
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (+)	649		
Bénéfice d'exploitation (+)	70/64	44.147	24.552
Perte d'exploitation (-)	64/70	( )	( )
II. Produits financiers	75	338	165
Charges financières (-)	65	(9.098)	(10.080)
Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65	35.387	14.637
Perte courante avant impôts (-)	65/70	( )	( )
III. Produits exceptionnels	76		
Charges exceptionnelles (-)	66	(6.445)	(2.994)
Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66	28.942	11.643
Perte de l'exercice avant impôts (-)	66/70	( )	( )
IIIbis. Prélèvements sur les impôts différés (+)	780		
Transferts aux impôts différés (-)	680	( )	( )
IV. Impôts sur le résultat (-) (+)	67/77	(11.436)	480
Bénéfice de l'exercice (+)	70/67	17.506	12.123
Perte de l'exercice (-)	67/70	( )	( )
V. Prélèvements sur les réserves immunisées (+)	789		
Transferts aux réserves immunisées (-)	689	( )	( )
Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	70/68	17.506	12.123
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	( )	( )

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Bénéfice à affecter	70/69		
Perte à affecter (-)	69/70	(24.382)	(41.282)
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	17.506	12.123
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	( )	( )
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790		
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690	(41.888)	(53.405)
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
C. Affectations aux capitaux propres (-)	691/2	(875)	(606)
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920	875	606
3. aux autres réserves	6921		
D. 1. Bénéfice à reporter (-)	693	( )	( )
2. Perte à reporter	793	25.257	41.888
E. Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer (-)	694/6	( )	( )
1. Rémunération du capital	694		
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

3. ANNEXE

I. ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)	Codes	B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (rubrique 22/27 de l'actif)	Codes	C. IMMOBILISATIONS FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)
a) VALEUR D'ACQUISITION						
Au terme de l'exercice précédent	8019		8159	101.890	8355	489
Mutations de l'exercice :						
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		8169	10.265	8365	
. Cessions, désaffectations et retraits (-)	8039	( )	8179	(13.758)	8375	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	8049		8189		8385	
. Autres mutations (+) (-)					8386	
Au terme de l'exercice	8059		8199	98.397	8395	489
b) PLUS-VALUES						
Au terme de l'exercice précédent			8209		8405	
Mutations de l'exercice :						
. Actées			8219		8415	
. Acquises de tiers			8229		8425	
. Annulées (-)			8239	( )	8435	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)			8249		8445	
Au terme de l'exercice			8259		8455	
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR						
Au terme de l'exercice précédent	8069		8269	83.206	8465	
Mutations de l'exercice :						
. Actés	8079		8279	11.197	8475	
. Repris car excédentaires (-)	8089	( )	8289	( )	8485	( )
. Acquis de tiers	8099		8299		8495	
. Annulés à la suite de cessions, désaffectations et retraits (-)	8109	( )	8309	(13.758)	8505	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	8119		8319		8515	
Au terme de l'exercice	8129		8329	80.645	8525	
d) MONTANTS NON APPELES						
Au terme de l'exercice précédent					8535	
Mutations de l'exercice (+) (-)					8545	
Au terme de l'exercice					8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c) - (d)	8139		8339	17.752	8565	489

III. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. CAPITAL SOUSCRIT (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent	8700	124.071	xxxxxxxxxxxx
- Modifications au cours de l'exercice :			
- Au terme de l'exercice	8701	124.071	xxxxxxxxxxxx
2. REPRESENTATION DU CAPITAL			
Catégories d'actions			
Actions ordinaires		124.071	3.140

	Codes	1. Montant non appelé (rubrique 101)	2. Montant appelé non versé
B. CAPITAL NON LIBERE			
Actionnaires redevables de libération			
TOTAL	871		

	Codes	1. Montant du capital détenu	2. Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par :			
- la société elle-même	872		
- ses filiales	873		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS			
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
. Montant des emprunts convertibles en cours	8740		
. Montant du capital à souscrire	8741		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
. Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
. Montant du capital à souscrire	8746		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747		
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT	8751		

	Codes	1. Nombre de parts	2. Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	876		
Dont : - détenues par la société elle-même	877		
- détenues par les filiales	878		

G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise : voir page

IV. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ventilation de la rubrique 160/5 du passif si celle-ci représente un montant important.	Exercice

V. ETAT DES DETTES

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	Code	DETTES 1. échéant dans l'année (rubrique 42)	DETTES 2. ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir (rubrique 17)	DETTES 3. ayant plus de 5 ans à courir (rubrique 17)
TOTAL	891	12.494	37.085	

B. DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR 1. les pouvoirs publics belges	2. des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
DETTES FINANCIERES	892		
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	89		
2. Autres emprunts	90		
DETTES COMMERCIALES	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	901		
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	902		
1. Impôts	903	xxxxxxxxxxxx	
2. Rémunérations et charges sociales	904		
AUTRES DETTES	905		
TOTAL	906		

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES (rubrique 45 du passif)	Codes	Exercice
Dettes ECHUES envers		
a) des administrations fiscales	9072	
b) l'Office National de Sécurité Sociale	9076	

VI. PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL

	Codes	Exercice	Exercice précédent
1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL			
a) Nombre total à la date de clôture	9086	6	5
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	5,6	5
c) Nombre effectif d'heures prestées	9088	10.394	9.570
2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)			
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620	166.923	151.186
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621	44.505	47.774
c) Primes patronales pour assurances extralégales	622	5.211	3.406
d) Autres frais de personnel	623	4.298	11.397
e) Pensions	624		

VII. RESULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice
A. Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats (rubrique 75)		
. en capital	9125	
. en intérêts	9126	
B. Intérêts portés à l'actif	6503	
C. Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances (effets de commerce, factures et autres créances)	653	
D. Montant, par solde, des provisions à caractère financier constituées (+), utilisées et reprises (-)	656	641

VIII.DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETE DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont : Effets de commerce cédés par l'entreprise sous son endos	9150	

	Codes	Exercice	
GARANTIES REELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE SUR SES ACTIFS PROPRES POUR SÛRETE DE DETTES ET ENGAGEMENTS		1. DE L'ENTREPRISE	2. DE TIERS
. Hypothèques :			
.. valeur comptable des immeubles grevés	916		
.. montant de l'inscription	917		
. Gage sur fonds de commerce :			
.. montant de l'inscription	918		
. Gages sur d'autres actifs :			
.. valeur comptable des actifs gagés	919		
. Sûretés constituées sur actifs futurs :			
.. montant des actifs en cause	920		

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS :

IX. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

	Codes	Exercice
1. Créances sur des entreprises liées	9291	
2. Garanties constituées en leur faveur	9294	
3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9295	

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune

- Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, le numéro de TVA ou le numéro national de l'(des)entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation * :

X. RELATIONS FINANCIERES AVEC

A. LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS
B. LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIEES A CELLE-CI
C. LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES PERSONNES CITEES SOUS B

	Codes	Exercice
1. Créances sur les personnes précitées	9500	15.329
2. Garanties constituées en leur faveur	9501	
3. Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	

Taux et durée des créances reprises sous la rubrique 9500 :

* Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part pour l'ensemble le plus grand et d'autre part pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

4. BILAN SOCIAL

Le cas échéant, le numéro sous lequel l'entreprise est inscrite à l'Office National de Sécurité Sociale (numéro ONSS) : 010120841435

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise : 218.00

I. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
A. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs.	100	5,6		5,6(ETP)	5 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	10.394		10.394 (T)	9.570 (T)
Frais de personnel	102	210.000		210.000 (T)	194.000 (T)

B. A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105	6		6
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	6		6
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
c. Par sexe				
Hommes	120	5		5
Femmes	121	1		1
d. Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	6		6
Ouvriers	132			
Autres	133			

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. ENTREES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205	2		2
B. SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305	1		1

R E S U M E D E S R E G L E S D ' E V A L U A T I O N

I. PRINCIPES GENERAUX

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR.

Le compte de résultats [a] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants :]
[Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants :]

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. REGLES PARTICULIERES

FRAIS D'ETABLISSEMENT :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

FRAIS DE RESTRUCTURATION :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration n'ont pas été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement. La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Des immobilisations corporelles n'ont pas été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

AMORTISSEMENTS ACTES PENDANT L'EXERCICE :

Actifs	Méthode L (linéaire) D (dégressive) A (autres)	Base NR (non réévaluée) R (réévaluée)	Taux en % Principal Min - Max	Taux en % Frais accessoires Min - Max
1. Frais d'établissement	L	NR	100,00 - 100,00	000,00 - 000,00
			-	-
			-	-
2. Immobilisations incorporelles				
			-	-
			-	-
			-	-
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux				
			-	-
			-	-
			-	-
4. Installations, machines et outillage				
	L	NR	020,00 - 020,00	000,00 - 000,00
			-	-
			-	-
5. Matériel roulant				
*	L	NR	020,00 - 020,00	000,00 - 000,00
			-	-
			-	-
6. Matériel de bureau et mobilier				
	L	NR	025,00 - 033,00	000,00 - 000,00
			-	-
			-	-
7. Autres immobilisations corporelles				
			-	-
			-	-
			-	-

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :
- montant pour l'exercice : EUR.
- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : EUR.

* Actifs détenus en location-financement

IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Des participations n'ont pas été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

STOCKS :

Les stocks sont évalués à leur VALEUR D'ACQUISITION calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la VALEUR DE MARCHE si elle est inférieure :
1. Approvisionnements : FIFO

2. En-cours de fabrication - produits finis :

3. Marchandises : individualisation de chaque élément

4. Immeubles destinés à la vente :

FABRICATIONS :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

COMMANDES EN COURS D'EXECUTION :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

DETTES :

Le passif ne comporte pas de dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

DEVISES :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

CONVENTIONS DE LOCATION-FINANCEMENT :

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 102, § 1er de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à EUR.

I N F O R M A T I O N S C O M P L E M E N T A I R E S

RAPPORT DE GESTION

Conformément aux dispositions légales, nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre gestion au cours de l'exercice écoulé.

Commentaires sur les comptes arrêtés au 31/12/2001

Bilan: le bilan arrêté au 31/12/2001 représente un total de 291.097,70 #* et un bénéfice de 17.506,63 #* pour l'année 2001. Les principales fluctuations par rapport à l'exercice précédent ont été les suivantes:

ACTIF	Exercice	Exercice Précédent	Tableau Emploi	Ressources
Immob.corporelles	17.752,43	18.684,15	-931,72	
Immob. financières	488,85	488,85	0	
Stock et com. en cours	45.497,77	90.480,47	-44.982,70	
Créances 1an au +	194.533,52	143.476,62	+51.056,90	
Valeurs disponibles	32.825,13	36.103,48	-3.278,35	
Comptes de régul.	0	1.859,20	-1.859,20	
TOTAL	291.097,70	291.092,77	4,93	
PASSIF				
Capital	124.070,71	124.070,71		0
Réserve légale	1.905,68	1.030,35	875,33	
Perte reportée	-25.256,98	-41.888,33	+16.631,35	
Dettes + 1 an	37.084,84	0		+37.084,84
Dettes à 1 an au +	153.293,45	207.879,99		-54.586,54
TOTAL	291.097,70	291.092,77		4,93

COMPTE DE RESULTAT	Exercice	Exercice Précédent	Bénéfice +	Bénéfice -
Résultat d'exploitation	44.146,78	24.552,40	19.594,38	
Produits financiers	338,32	165,31	173,01	
Charges financières	-9.096,74	-10.080,53	983,79	
Charges exceptionnelles	-6.445,23	- 2.994,26		-3.450,97
Impôts et prcptes dus	-11.436,50	480,14		-11.916,64
TOTAL	17.506,63	12.123,06	20.751,18	-15.367,61
DIFFERENCE		5.383,57		5.383,57

Evènements importants survenus après la clôture de l'exercice
Aucun évènements importants n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

Développements futurs
On se trouve devant un choix en ce qui concerne l'activité "Bornes":
* soit investir dans une société à créer en collaboration avec Sherwood
* soit risquer la perte de ce département

Recherches et développements
Rien de spécial à signaler

Amortissements, provisions et réductions de valeurs
En 2001, il est à noter
* qu'il a été acté des amortissements pour 11.197,07
* qu'il a aussi été procédé à une réduction de valeur sur réalisation de créances pour 6.445,23

Acquisitions d'actions propres
Néant

Justification des règles suite aux pertes reportées,
Le bilan 2001 se clôture par un bénéfice. Cependant, subsistent encore des pertes reportées, mais celles-ci ne menacent en rien la pérénnité de l'entreprise, car l'horizon futur concernant le développement de nos activités est tout à fait favorable.
En outre, la réduction de valeur sur réalisation de créances grève le bénéfice de 6.445,23. Il faut tenir compte qu'il s'agit là d'un élément ponctuel et non récurrent.

Nous vous prions dès lors de bien vouloir approuver les rémunérations des gérants et d'accorder à ceux-ci, décharge de leur gestion pendant l'exercice écoulé.

Nous vous proposons d'attribuer comme suit le bénéfice de l'exercice:
* réserve légale 875,33
* report à nouveau du solde, soit 16.631,30

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR L'EXERCICE CLOTURE AU 31/12/2001 PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE IM-MEDIA SA POUR LA PERIODE DU 01/01/2001 AU 31/12/2001

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution

de la mission de révision qui nous a été confiée.

Nous avons procédé à la révision des comptes annuels établis sous la responsabilité du conseil d'administration de la société, pour l'exercice se clôturant le 31/12/2001, dont le total du bilan s'élève à 291.099 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice à affecter de 17.506 EUR. Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques complémentaires requises par la loi.

ATTESTATION SANS RESERVE DES COMPTES ANNUELS

Nos contrôles ont éé réalisés en conformité avec les normes de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'inexactitudes significatives compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables aux comptes annuels en Belgique.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Les responsables de la société ont répondu avec clarté à nos demandes d'explications et d'informations. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et des eions comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.
Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, les comptes annuels clôturéu 31/12/2001 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, et les informations données dans l'annexe sont adéquates.

ATTESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous complétons notre rapport par les attestations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

* le rapport de gestion contient les informations requises par la loi et concrode avec les comptes annuels.
* sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
* Nous ne devons vous signaler aucune opértation conclue ou décision prise en violation des statuts ou de la loi sur les sociétés. L'affectation des réqultats qui vous est proposée est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Namur le 3 juin 2002

BDO REVISEURS D'ENTREPRISES SC CIV
représentée par Michel TEFNIN
commissaire